

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRAYSSAC
séance du 03/11/2009**

NOMBRE DE MEMBRES : AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 19 EN EXECERCICE : 19 QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION: 19 Date de la convocation : 26/10/2009 Date d'affichage : 26/10/2009

L'an deux mille neuf le trois novembre à 20 heures 30,
le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M M.
LOLMEDE,

PRESENTS : Michel LOLMEDE, Annie TOTY, Jacques LLORCA, Michel LACOMBE, Jean François PRUNET, Philippe CARY, Christophe SOUDE, Robert SOULIE, Catherine CHICQUENOY, Sylviane BERNARD, Liliane BERNIOLLE, Christophe ROGER, Nans GUILHOU, François ANTUNES, Philippe DESPRAT, Delphine SERRA, Jacques FROMENT, Dominique DELBRU, Stéphane BOUDET

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie TOTY

Monsieur le Maire fait lecture des délibérations et du compte rendu du Conseil Municipal du 02 octobre 2009.

ORDRE DU JOUR

INSTALLATION LAMPES LED

Au lotissement le Nouel (28+4). Un essai de lampes de 36 watts a été fait. Une consultation a été lancée : ETDE – BSO – EPEG

ETDE a obtenu le marché pour 49 960 € HT.

La durée des lampes est donnée pour 50 000 heures, garanties cinq ans.

Jean-François Prunet évoque la possibilité d'un éclairage ambre (moins blanc) pour le même coût.

Ce serait le premier lotissement équipé ainsi dans le Sud-Ouest. Cyril Ségalad, ingénieur à la Fédération d'Electricité, a été très favorable à ce projet.

Monsieur Desprat pose la question du retour d'investissement et du recyclage.

VOTE : Pour 19

PLACE DUTOURS

Monsieur le Maire fait le rappel du dossier : 3 phases

A – Trottoirs B – Terrain Bergougne C – Fontaine

DGE obtenue : 20 % sur les trottoirs et fontaine

FISAC : parking + trottoirs (environ 290 000 €) on espère 20 %

PAYS : fontaine, parking, trottoirs (426 211.15 €)

Aujourd'hui nécessité de délibérer à nouveau pour demander les subventions aux deux pays.

Monsieur Desprat demande quel est le coût de la phase A ? Réponse 256 000 €.

En 2010 un dossier DGE sera déposé pour les parkings.

Pour ce qui est du dossier FCTVA, les dépenses en prévision seraient prises en compte.

Monsieur Desprat demande si le coût du parking ne sera pas trop élevé à terme ; Monsieur le Maire rétorque que cela est très important pour le commerce de Prayssac et pour la sécurité.
La commission pour l'aménagement de cette place (inclus l'abribus) se réunira prochainement.
VOTE : Pour 19

ACHAT TERRAIN GILBERT (face terrain Canone)

Parcelle de Monsieur Gilbert 1 339 m² Aujourd'hui il nous cède 141 m² à 3.50 €/m² soit 500 € net. (Il y a un écart cadastral de 194 m²)
VOTE : Pour 19

RETROCESSIONS

- Monsieur Aubry a rétrocédé 6 m². Délibération pour déclaration d'abandon perpétuel ; le mur a été reconstruit par les ateliers municipaux pour agrandir la route (sécurité) et le poteau électrique déplacé.
- Monsieur Privat aux Miailles à Niaudon rétrocède 161 ca en échange de 2 à 3 m² de bitume devant sa porte.

VOTE : Pour 19

ENQUETE PUBLIQUE

Lancement de l'enquête concernant les délaissés sur voirie et les cessions perpétuelles (10)
VOTE : Pour 19

TRANSFERT DROIT DE PREEMPTION ZA A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Froment évoque le problème de Rajade pour la maison Tami ; une négociation n'est pas exclue.
VOTE : Pour 19

COMPETENCE VOIRIE PROGRAMME 2010

Jacques Llorca fait lecture de la convention de mise à disposition des voiries communales. Le tableau de classement des voiries sera revu (il date de 2003) et remonté au cadastre.
Monsieur Cazes vient pour répertorier tous les chemins ruraux le jeudi 5 novembre (travail en commission).
VOTE : Pour 19

DELIBERATION APPROBATION TABLEAU

Jacques Llorca présente le budget global de la voirie communautaire. Monsieur Desprat pose la question de l'emploi de la totalité du budget ; peut-on le reporter ? Non on le perd.
VOTE : Pour 19

PROGRAMME VOIRIE (voir tableau)

Problème à Niaudon : projet d'aménagement en perspective pour une construction. Le CU ne sera donné que si le terrain devient accessible, ce qui n'est pas le cas actuellement.
Coût des travaux : 3000 € pour 200m d'ouverture du chemin.
Monsieur Desprat pose la question des frais partagés. C'est impossible, le chemin est communal.
VOTE : Pour 19

ENFANCE JEUNESSE

Annie Toty fait lecture d'un modèle de délibération relatif aux modifications statutaires Enfance Jeunesse. La Communauté de Communes a voté à l'unanimité. Jean-François Prunet dénonce le fait que le jardin d'enfants n'ait pas été pris en compte.
VOTE : Pour 19

Monsieur le Maire informe le Conseil du départ de monsieur Vidal directeur de la Communauté de Commune. Sabine Baldès sera directrice et Nathalie Laporte sous-directrice.

LABEL COMMUNE TOURISTIQUE

Un label peut-être décerné, il faut délibérer en mentionnant :

- OTSI 2 étoiles
- DGF commune touristique
- Membre association commune touristique et station verte
- Classé 2 fleurs au National Villes Fleuries
- Deux villages de vacances : VVF et Odalys.

Monsieur le Maire évoque la difficulté de rentrer dans le label « Communes classées touristique » car 45 critères sont exigés.

VOTE : Pour 19

CESSION FONCIER CLSH à la COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Pour l'ancien bâtiment : mise à disposition (655 m²)
- Pour le futur CLSH qui va être construit par la Communauté de Communes, il faut que le foncier lui appartienne (582 m²). Le prix reste à déterminer.

VOTE : Pour 19

Pour l'école de musique le bâtiment a été transféré gratuitement, c'est une mise à disposition à la Communauté de Communes.

Aujourd'hui il faut transférer 3 salles anciennement occupées par les assistantes sociales. Prévoir un loyer.

CHANGEMENT SERVEUR CENTRAL

Devis d'Indy system : 7 822 € HT

Le Conseil est d'accord sur le principe de changement, mais demande à ce que d'autres entreprises soient consultées.

ADHESION CNAS 2010

Coût 181 € par agent soit 5792 € pour 32 agents. Cda leur donnera des avantages sociaux. Jean-François Prunet sera le référent et le personnel désignera l'un de ses membres.

VOTE : Pour 19

DECISION MODIFICATIVE

Logements sociaux : 100 €

VOTE : Pour à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **Lotissement Labrousse** : le Maire mentionne la fin des travaux très prochainement. Monsieur Desprat souligne la plainte d'un riverain pour mettre du goudron sur la castine du trottoir devant sa porte le plus rapidement possible. Monsieur Llorca répond que techniquement il faut laisser tasser la castine, mais que cela sera possible lors d'un prochain budget.
Approbation sur le principe technique des 19 conseillers.
- **Lotissement Le Rouget** : la consultation des entreprises est en cours, ouverture des plis le vendredi 20 novembre.
- **Panneaux photovoltaïques** pour le toit du gymnase : les deux entreprises retenues, Bourdarios et INEO, ont été rencontrées. Début des travaux 01/02/2010. Durée : Bourdarios

une semaine ; INEO environ un mois. Toutes les activités seront suspendues pendant les travaux, les associations seront prévenues.

- **Maison médicale** : Monsieur le Maire informe que le projet suit son cours. Monsieur le Maire et Monsieur Bladinières ont rendez-vous avec Mme Succara. Estimation des Domaines à 200 000€ pour l'Etablissement BESSE. Monsieur Gouyou serait intéressé dans la mesure où un projet sérieux prendrait forme. Superficie : 700 m² couvert, 700 m² terrain.
- **Achat de gradins** (demande formulée par la Mairie de Belaye) : Six communes ont accepté le principe. Gradins de 112 places pour un coût de 1200 € par commune.
VOTE : Pour l'achat des gradins : 19 Contre la gestion : 19
- **Lettre du ministre** : Monsieur le Maire fait lecture de la lettre du ministre et de la motion aux Conseillers Généraux (voir texte) sachant qu'à la Communauté de Communes la motion a été adoptée à l'unanimité moins une voix.
VOTE : Abstentions : 8 Adoption : 11
- **Concours villages fleuris** : Prayssac a obtenu la 2^{ème} fleur après le passage du jury en juillet 2009. Le Maire fait lecture des remarques et recommandations du jury. Il félicite tous les employés municipaux qui ont participé à l'embellissement de Prayssac. La remise du prix aura lieu le 24 novembre à Toulouse.
- **Modification PLU** : Monsieur Soulié annonce que tous les plans du PLU sont revenus et sont consultables à l'accueil.
- **La maison Galtié** a été mise en vente dans une agence.
- **Location des salles** : Monsieur Soudé évoque la location de la salle de foot. L'association ne prendra plus en charge la gestion de cette salle. Madame Bernard repose le problème des conventions pour les salles louées. Réponse de Monsieur le Maire : l'étude est en cours et une commission fera des propositions de tarifs réactualisés, avec convention, au prochain Conseil Municipal de décembre.

La séance est levée à 23h30